



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 524-02-2019

Règlement modifiant le règlement 524-01-2012 ayant pour objet de modifier les clauses de taxation avec répartition à la superficie prévue aux articles 13 et 14 et de modifier les secteurs concernés par ceux-ci par le remplacement des Annexes "5" et "6"

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 524-02-2019, règlement modifiant le règlement 524-01-2012 ayant pour objet de modifier les clauses de taxation avec répartition à la superficie prévue aux articles 13 et 14 et de modifier les secteurs concernés par ceux-ci par le remplacement des Annexes "5" et "6".
- 2- La Direction générale des finances municipales a approuvé ledit règlement numéro 524-02-2019 en date du 5 août 2019.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce HUITIÈME jour du mois d'AOÛT
deux mille dix-neuf.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA